



## Mairie et logement précaire avec astreinte

Par **Boo boo g**, le **06/05/2016** à **22:10**

Bonjour,

Je travaille pour une mairie dont je loue un logement de fonction depuis 9 ans un 126m2 .....  
Je suis sous la nouvelle loi du 9 mai 2012 j'ai une convention précaire avec astreinte  
Mon employeur veut absolument récupérer le logement il me dit que je suis obligé de partir il  
me propose un 45m2 la pièce principale de 17m2 et de chambres de 9m2 nous sommes 3  
adultes et tous les meubles ne rentrent pas il y a aucun placard dans l'appartement et nous  
recevons les 2 enfants de mon conjoint tout les 15 jours et aussi pendant les petites et  
grandes vacances (décision par jugement)

Dois-je accepter le logement ? Ou vais-je mettre mes meubles car aussi la cave n'est pas  
accessible vu qu'elle est inondée par la pluie

Combien de logement la mairie doit-elle nous proposer si le logement ne nous convient pas.

La mairie a-t-elle le droit de nous pousser à partir pour prendre le petit logement ?

Merci de répondre